**PROCES-VERBAL**

REUNION DU 8 DECEMBRE 2014

Le 8 décembre 2014 à 10h, à l’Hôtel de Région, s’est réunie la première Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) de Provence-Alpes-Côte d’Azur sur convocation du Président de Région, Michel VAUZELLE.

Ont été convoqués, à cette réunion constitutive, les représentants de 90 structures dont la liste est en annexe de ce procès-verbal, soit 99 membres, certains organismes (Conseil régional Provence-Alpes-Côte d’Azur, Electricité De France, Société du Canal de Provence, DREAL et Agence de l’Eau) disposant de plusieurs sièges. 66 membres sont présents à cette première réunion.

Le Président Michel VAUZELLE assure l’ouverture de cette assemblée et introduit la séance.

La Secrétaire Générale- adjointe aux Affaires Régionales, Madame Raphaëlle SIMEONI, et la Directrice régionale de l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse, Gaëlle BERTHAUD, prononcent des allocutions d’ouverture pour confirmer l’appui de l’Etat à la mise en œuvre de l’AGORA.

Le Président rappelle que l’AGORA constitutive est appelée à statuer sur l’ordre du jour suivant :

-adoption du règlement intérieur ;

-élection du Président de l’AGORA ;

-élection des Présidents et Vice-Présidents des commissions thématiques de l’AGORA ;

-débat sur les enjeux de la ressource en eau et du changement climatique pour le territoire régional.

Le Président commente le projet de règlement intérieur qui a fait l’objet d’une transmission préalable avec la convocation de la réunion et ouvre la discussion.

Le Président met le projet de règlement intérieur en délibération.

**Délibération 14-01 :** Le règlement intérieur de l’AGORA est adopté.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité moins deux abstentions.

Ensuite, le Président propose la candidature la candidature de Madame Elsa DI MEO, déléguée régionale à l’eau et aux risques naturels, pour la présidence de l’AGORA. Il soumet aux votes cette proposition.

**Délibération 14-02 :** Madame Elsa DI MEO est élue Présidente de l’AGORA.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

Madame Elsa DI MEO devient présidente de séance et met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**Délibération 14-03 :** L’assemblée élit, en qualité de Président et de Vice-Président de la commission « Gouvernances locales et aménagement des territoires », Monsieur Guy MOUREAU et Monsieur Roland ROUX.

**Délibération 14-04 :** L’assemblée élit, en qualité de Président et de Vice-Président de la commission « Spécificités régionales de la gestion de l’eau et solidarités », Monsieur Jacques ESPITALIER et Monsieur André BERNARD.

**Délibération 14-05 :** L’assemblée élit, en qualité de Président et de Vice-Président de la commission « Stratégies d’adaptation et prospective », Monsieur Louis MICHEL et Monsieur Vincent GABETTE.

Ces délibérations sont adoptées à l’unanimité.

Conformément au règlement intérieur adopté en première délibération, ces désignations sont faites pour une durée de trois ans, date à laquelle un nouvel appel à candidatures renouvellera une partie de l’AGORA et il sera procédé à de nouvelles élections lors de la réunion plénière suivant ce renouvellement.

L’ensemble des points soumis aux votes ayant été délibérés, la seconde partie de réunion de cette assemblée est consacrée à un débat autour des enjeux de la ressource en eau et du changement climatique sur le territoire régional avec une présentation du Plan de bassin d’adaptation au changement climatique (PBACC) et des résultats du programme de recherche « Risque, Ressource en eau et gestion Durable de la Durance en 2050 » (R2D2) assurée par les représentants de l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée.

L’ensemble des sujets à l’ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 13h.

 La Présidente

 Signé Elsa DI MEO